

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES celerol L 7010

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH
Böhmerwaldstraße 5
93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

N° Fax +49 9401 70-3696

e-mail kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de lésions / irritations oculaires graves sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

-

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			
	61789-86-4 263-093-9 - 01-2119488992-18	Skin Sens. 1B; H317	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			
	68584-23-6 271-529-4 - 01-2119492627-25	Skin Sens. 1B; H317	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			
	70024-69-0 274-263-7 - 01-2119492616-28	Skin Sens. 1B; H317	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
4	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène			
	68411-46-1 270-128-1 - -	Aquatic Chronic 3; H412	< 2,50	% en poids
5	dodécylbenzènesulfonate-de-calcium			
	26264-06-2 247-557-8 - -	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-
2	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-
3	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'oculiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander le conseil du médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

irritation des yeux; Irritation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Brouillard d'eau; Combattre un incendie important par un jet d'eau pulvérisé ou la mousse résistant à l'alcool.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination". Éviter le dégagement de poussières.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les poussières. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			61789-86-4 263-093-9	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75	mg/m ³
2	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			68584-23-6 271-529-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75	mg/m ³
3	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			70024-69-0 274-263-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			61789-86-4 263-093-9	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667	mg/kg/jour

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,90	mg/m ³
2	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			68584-23-6 271-529-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,9	mg/m ³
3	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			70024-69-0 274-263-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,9	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium		61789-86-4 263-093-9
	Eau	eau douce	1,00 mg/L
	Eau	eau marine	1,00 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000000 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	226000000 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	271000000 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000,00 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg
	concerne : alimentaires		
2	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium		68584-23-6 271-529-4
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000 g/kg
	Eau	eau marine sédiment	226000 g/kg
	sol	-	271000 g/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg nourriture
3	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium		70024-69-0 274-263-7
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000 g/kg
	Eau	eau marine sédiment	226000 g/kg
	sol	-	271000 g/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile butilique
Épaisseur du matériel	>= 0,38
Temps de passage	>= 480 min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
solide	
Etat/Couleur	
solide; pâte	
jaune	
Odeur	
douce	
pH	
Remarque/s	Substance/mélange insoluble (dans l'eau)
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 180 °C
Méthode	DIN 51755
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,95	- 1,05	g/cm ³
Température de référence		25	°C
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	pratiquement insoluble		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
log Pow	>	4,46	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		
Viscosité			
Donnée non disponible.			
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
NLGI: 2

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts; solutions caustiques fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces	lapin		
Méthode	EPA OPPTS 870.2500		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Nom du produit	N° CAS	N° CE
1	KRONES celerol L 7010		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	Buehler		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces	Salmonella typhimurium: TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100; Escherichia coli WP2 uvrA		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 474		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
-------------------------------	--	--	--

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces		rat	
Méthode		OECD 415	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 407	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 412	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		dermale	
Méthode		OECD 410	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CL50		>	10000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Cyprinodon variegatus	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
LL50		>	10000 mg/l
Durée d'exposition		96	h

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

Espèces	Cyprinodon variegatus
Méthode	OCDE 203
Source	ECHA

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OTS 797.1300		
Source	ECHA		
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OTS 797.1300		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50		>	10000
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		8,6	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		8	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
log Pow	>	4,46	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol L 7010

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 26.03.2021

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.03.2021

Région: FR

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760804